

SABLIERE DU « CARROI POTET »

Commune de La Celle Saint-Avant

Déclaration de cessation partielle d'activité



Mai 2021

SOMMAIRE

I IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	3
II LETTRE DE DEMANDE	4
III PRESENTATION DE LA SABLIERE DU CARROI POTET	5
III.1 LOCALISATION.....	5
III.2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA SABLIERE	5
III.3 HISTORIQUE DES AUTORISATIONS PREFECTORALES.....	6
III.4 EMPRISE CADASTRALE.....	7
IV PRESENTATION DE LA DEMANDE	8
IV.1 OBJET DE LA DEMANDE	8
IV.2 EMPRISE CADASTRALE.....	8
a) <i>Parcelles objet de la cessation partielle d'activité</i>	8
b) <i>Mise à jour de l'emprise cadastrale de la carrière autorisée</i>	9
IV.3 CONFORMITE DU REAMENAGEMENT REALISE.....	10
a) <i>Réaménagement prévu par l'Arrêté Préfectoral du 05 juillet 2012</i>	10
b) <i>Réaménagement final mis en œuvre</i>	13
IV.4 MESURES NECESSAIRES A LA MISE EN SECURITE DU SITE	18
a) <i>Exigences de l'Arrêté Préfectoral du 05 juillet 2012</i>	18
b) <i>Produits dangereux</i>	18
c) <i>Accès au site</i>	18
d) <i>Risques d'incendies et d'explosion</i>	19
e) <i>Surveillance des effets de l'installation sur son environnement</i>	19
f) <i>Intérêts mentionnés à l'article L. 511-1</i>	19

Annexes

1. Kbis de la société
2. Plan A3 des terrains remis en état objet de la présente cessation partielle d'activité
3. Plan réglementaire mis à jour de la carrière restant autorisée
4. Avis de la mairie et des propriétaires
5. Bilan de la surveillance des eaux souterraines de 2006 à 2020

I IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de la Société : GSM
Forme Juridique : SAS
Capital : 18 675 840 €
Adresse du siège social : Les Technodes - BP n°2
78931 GUERVILLE Cedex
N° registre du commerce : VERSAILLES B572 165 652
N° SIRET : 572 165 652 011 53
Code NAF : 142 A

Signataire de la demande : Benoît GARDETON
Directeur GSM Secteur Centre

Responsable du Projet : Maxime ROSS-CARRE
Responsable Foncier Environnement
GSM Secteur Centre
Maxime.rosscarre@gsm-granulats.fr
07 86 98 48 80

GSM Secteur Centre : Route de Berry Bouy – 18230 Saint-Doulchard

II LETTRE DE DEMANDE

GSM

Secteur Centre
Route de Berry Bouy
18230 Saint-Doulchard
France

Tel +33 (0) 2 48 70 80 97 – Fax 02 48 70 01 13
www.gsm-granulats.fr

Préfecture d'Indre-et-Loire
Bureau de l'Environnement
15 rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9

Saint-Doulchard, le 4 mai 2021

Objet – Sablière GSM de La Celle Saint-Avant – Déclaration de cessation partielle d'activité

Madame la Préfète,

Je soussigné, Benoît GARDETON, agissant en qualité de Directeur de secteur de la société GSM, située Route de Berry Bouy – 18230 St Doulchard, sur pouvoir de Monsieur Philippe HUCHON, Directeur Régional Ouest Pays de Loire,

Ai l'honneur de solliciter de Madame la Préfète de la Vienne l'acceptation de la présente déclaration de cessation partielle d'activité, en 3 exemplaires, relative à notre carrière de sables et graviers située sur la commune de La Celle Saint-Avant, autorisée par arrêté préfectoral n°19268 du 05 juillet 2012.

La cessation partielle d'activité porte sur une surface totale de **26ha 91a 22ca**.

Et vous prie de bien vouloir trouver ci-après les renseignements demandés par l'article R. 512-39-3 du Code de l'environnement ainsi que les annexes prévues.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'expression de ma haute considération.



Benoît GARDETON

Directeur GSM Secteur Centre

III.3 Historique des autorisations préfectorales

La sablière du Carroi Potet a été autorisée par les arrêtés préfectoraux successifs suivants :

- **Arrêté Préfectoral n°17159 du 12 mars 2003**, autorisant les sociétés S.E.M.C et APPIA touraine à poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière de sables aux Lieu-dit « Le Carroi Potet », « La Fosselette », « Montfort », « Les Belounes » et « Parc de Rhonne » ;
- **Arrêté préfectoral n°18166 du 16 juillet 2007**, portant sur la mise en place d'une installation de traitement de matériaux, la modification des conditions d'exploitation et de remise en état, et l'actualisation des garanties financières de la carrière ;

Ces arrêtés préfectoraux ont été annulés et remplacés par :

- **Arrêté Préfectoral n°19268 du 05 juillet 2012**, autorisant la société GSM à exploiter une carrière située aux lieu-dits « Le Carroi Potet », « La Fosselette », « La Villa Daveau », « Les Bournais Blancs », « Les Patouilles », « Montfort », « Les Belounes », « Parc de Rhonne » et « les Fontenelles » sur la commune de la Celle Saint-Avant.

III.4 Emprise cadastrale

Suite à l'arrêté préfectoral de juillet 2012, des divisions parcellaires ont été réalisées sur les parcelles ZI 23, ZI 156 et ZI 168. La liste des parcelles à jour, incluant la concordance avec les anciennes parcelles, est présentée ci-dessous.

Commune	Anciennes Parcelles		Nouvelles Parcelles		Surface cadastrale m ²	Surface autorisée- -m ²
	Section	Numéro	Section	Numéro		
La Celle Saint-Avant	ZI	3	ZI	3	24 834	24 834
	ZI	24	ZI	24	7 818	5 510
	ZI	25	ZI	25	3 729	2 450
	ZI	26	ZI	26	42 361	29 500
	ZI	27	ZI	27	48 498	33 100
	ZI	43	ZI	43	21 842	21 842
	ZI	44	ZI	44	5 314	5 314
	ZI	45	ZI	45	22 146	22 146
	ZI	46	ZI	46	16 134	16 134
	ZI	55	ZI	55	27 793	27 793
	ZI	56	ZI	56	3 596	3 596
	ZI	57	ZI	57	22 065	22 065
	ZI	58	ZI	58	74 368	74 368
	ZI	59	ZI	59	24 749	24 749
	ZI	60	ZI	60	11 071	11 071
	ZI	61	ZI	61	8 259	8 259
	ZI	62	ZI	62	17 762	17 762
	ZI	63	ZI	63	14 023	14 023
	ZI	64	ZI	64	12 444	12 444
	ZI	65	ZI	65	2 427	2 427
	ZI	66	ZI	66	3 083	3 083
	ZI	67	ZI	67	5 611	5 611
	ZI	68	ZI	68	3 475	3 475
	ZI	69	ZI	69	6 260	6 260
	ZI	70	ZI	70	59 678	59 678
	ZI	71	ZI	71	19 164	19 164
	ZI	72	ZI	72	1 746	1 746
	ZI	73	ZI	73	12 910	12 910
	ZI	164	ZI	164	54 403	54 403
	ZI	156pp	ZI	172	33 452	33 452
ZI	168pp	ZI	175	13 338	13 338	
ZI	23pp	ZI	178	20 277	20 277	
ZI	CR 84	ZI	CR 84		6 700	
TOTAL						619 484

IV PRESENTATION DE LA DEMANDE

IV.1 Objet de la demande

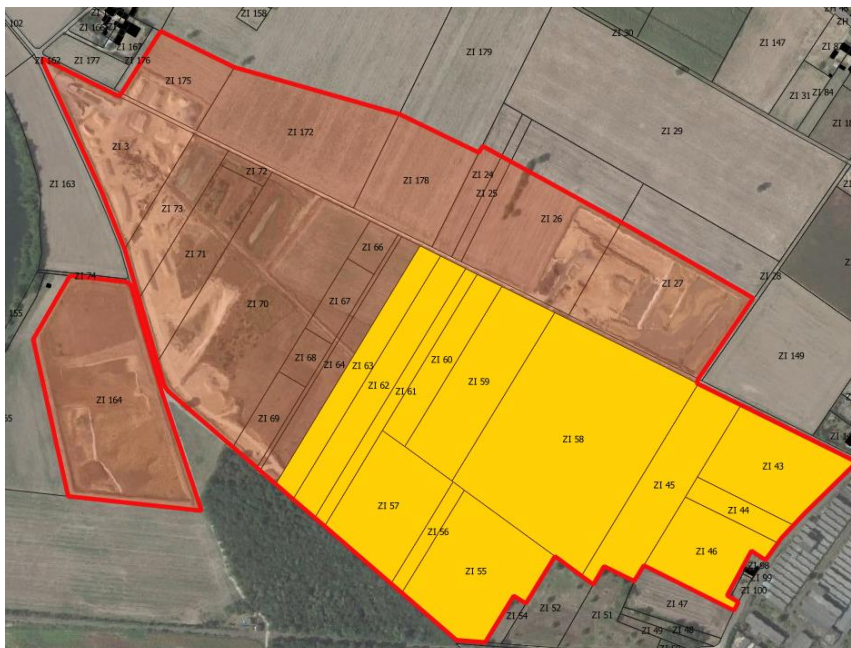
Le présent dossier constitue une demande de cessation partielle d'activité portant sur **26ha 91a 22ca** de terrains réaménagés conformément à l'Arrêté Préfectoral du 5 juillet 2012.

IV.2 Emprise cadastrale

a) Parcelles objet de la cessation partielle d'activité

La cessation partielle d'activité porte sur 13 (ou 12) parcelles pour une surface total de **26ha, 91a 22ca**. Voici la liste des parcelles concernées :

Nouvelles Parcelles		Surface cadastrale m ²	Surface autorisée- m ²
Section	Numéro		
ZI	43	21 842	21 842
ZI	44	5 314	5 314
ZI	45	22 146	22 146
ZI	46	16 134	16 134
ZI	55	27 793	27 793
ZI	56	3 596	3 596
ZI	57	22 065	22 065
ZI	58	74 368	74 368
ZI	59	24 749	24 749
ZI	60	11 071	11 071
ZI	61	8 259	8 259
ZI	62	17 762	17 762
ZI	63	14 023	14 023
TOTAL			269 122



IV.3 Conformité du réaménagement réalisé

a) Réaménagement prévu par l'Arrêté Préfectoral du 05 juillet 2012

Le réaménagement de la carrière est défini par le *chapitre 2.4 Remise en état du site*, plus précisément par *article 2.4.3 : Disposition de remise en état* de l'AP du 05/07/2012 en ce qui concerne les terrains visés ici.

Voici les extraits relatifs aux terrains objet de la cessation d'activité.

CHAPITRE 2.4 REMISE EN ÉTAT DU SITE

ARTICLE 2.4.1 : GÉNÉRALITÉS

L'exploitant est tenu de nettoyer et remettre en état l'ensemble des lieux affectés par les travaux et les installations de toute nature inhérentes à l'exploitation, compte tenu des caractéristiques essentielles du milieu environnant.

Le site doit être libéré, en fin d'exploitation, de tous les matériels, stockages et installations fixes ou mobiles, mis en place durant les travaux d'extraction.

Aucun dépôt ou épave ne doit subsister sur le site.

La remise en état du site doit être achevée au plus tard six mois avant l'échéance de l'autorisation. Elle est réalisée en conformité au dossier de demande d'autorisation.

Elle comporte au minimum les dispositions suivantes :

- la mise en sécurité des fronts de taille,
- le nettoyage de l'ensemble des terrains et, d'une manière générale, la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site,
- l'insertion satisfaisante de l'espace affecté par l'exploitation dans le paysage, compte tenu de la vocation ultérieure du site.

ARTICLE 2.4.3 : DISPOSITIONS DE REMISE EN ÉTAT

Article 2.4.3.1 Aires de circulation

Les aires de circulation provisoires et les aires de travail doivent être décapées des matériaux stabilisés qui auraient été régalez puis recouvertes de terre végétale en vue de leur mise en culture.

Article 2.4.3.2 Remblayage de la carrière actuellement autorisée

A l'exception d'une zone de 1 ha environ destinée à la création d'une zone humide telle que décrite à l'article 2.4.3.4 ci-dessous, la remise en état du site consiste en un remblayage partiel de l'excavation pour retour à la cote minimale de 45 m NGF pour la partie nord est et 44 m NGF pour la partie sud et ouest.

Une couche de terre végétale de 30 cm, épierrée des plus gros blocs, recouvrira au final l'ensemble du site. Le talutage des abords de la cuvette ainsi formée doit être réalisé à 15°.

Article 2.4.3.4 Réalisation d'une zone humide

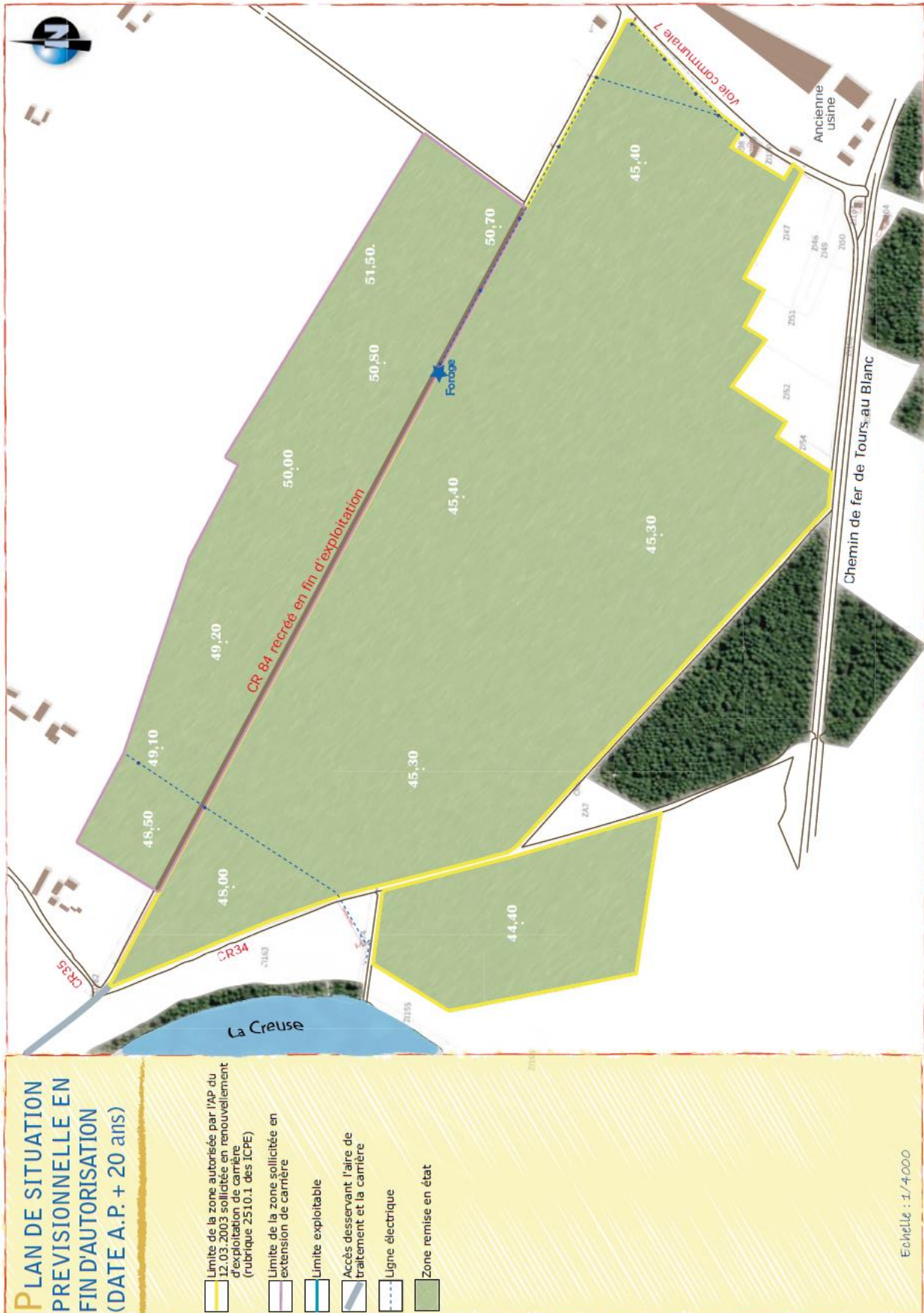
Une zone d'environ 1 ha tel que figurée sur le plan en annexe 3, à la cote de 43,5 m NGF, est destinée à la création d'une zone humide. Ces dimensions sont de 150 m de long sur 70 m de large environ.

Elle est aménagée en fond de fouille et entourée d'une bande enherbée sans culture de 50 m.

Une clôture est installée en périphérie.

Le plan de réaménagement autorisé par l'AP de juillet 2012 ainsi qu'une simulation d'une vue aérienne sont présentés pages 11 et 12.



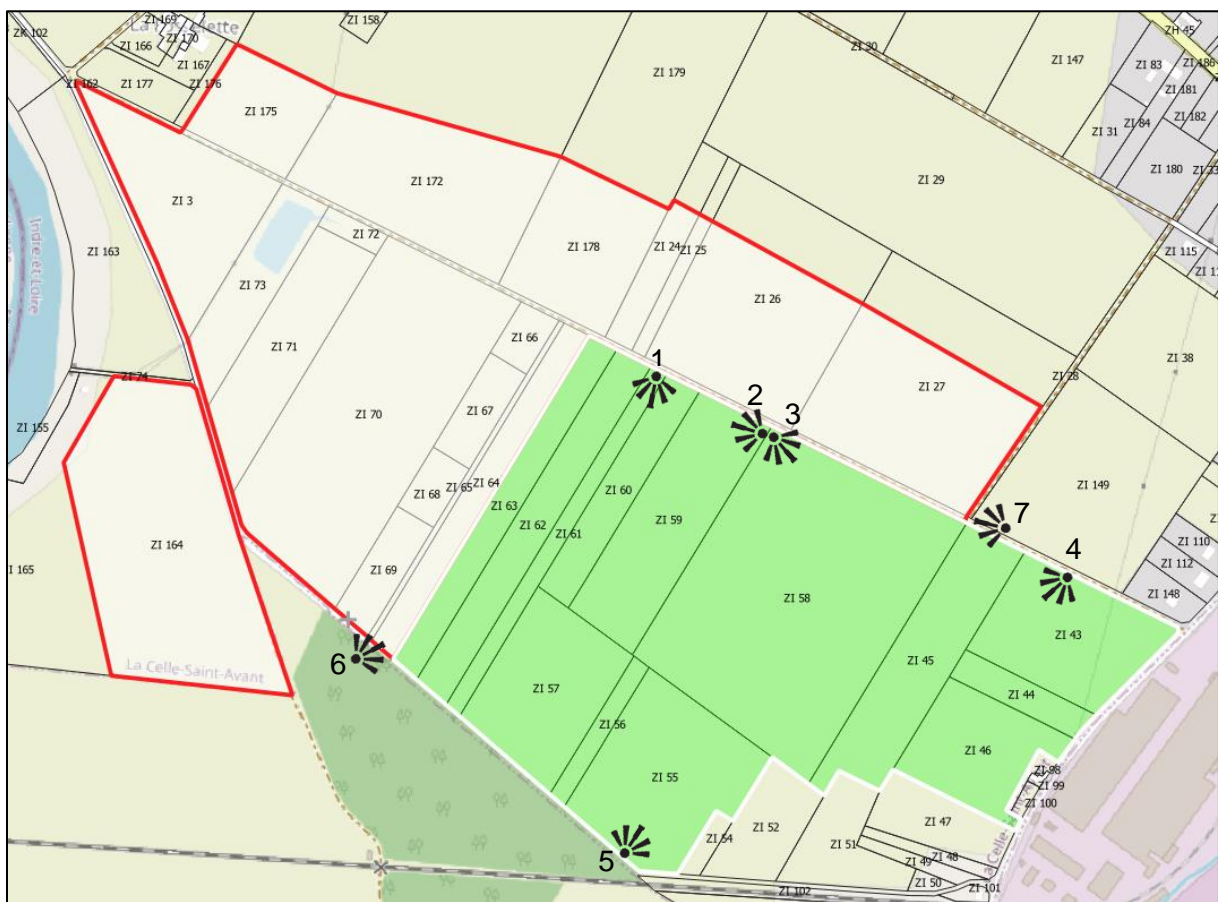


b) Réaménagement final mis en œuvre

Le réaménagement mis en œuvre respecte les prescriptions détaillées par l'AP du 05/07/2012 et présentées précédemment :

- Terrain libéré de tous matériels, stockages et installations ;
- Aménagement d'une zone humide de 1ha ;
- Remblayage partiel à une côte de 45m NGF au Nord et de 44m NGF au Sud ;
- Aménagement des talus en pentes douces de 15% maximum
- Régilage d'une couche de terre végétale de 30cm minimum pour un retour à une vocation agricole.

Les photos présentées ci-après illustrent le réaménagement effectué.



Angles de vue des photographies



Photographie n°1 – terrain réaménagé



Photographie n°2 – terrain réaménagé



Photographie n°3 – terrain réaménagé



Photographie n°4 – terrain réaménagé

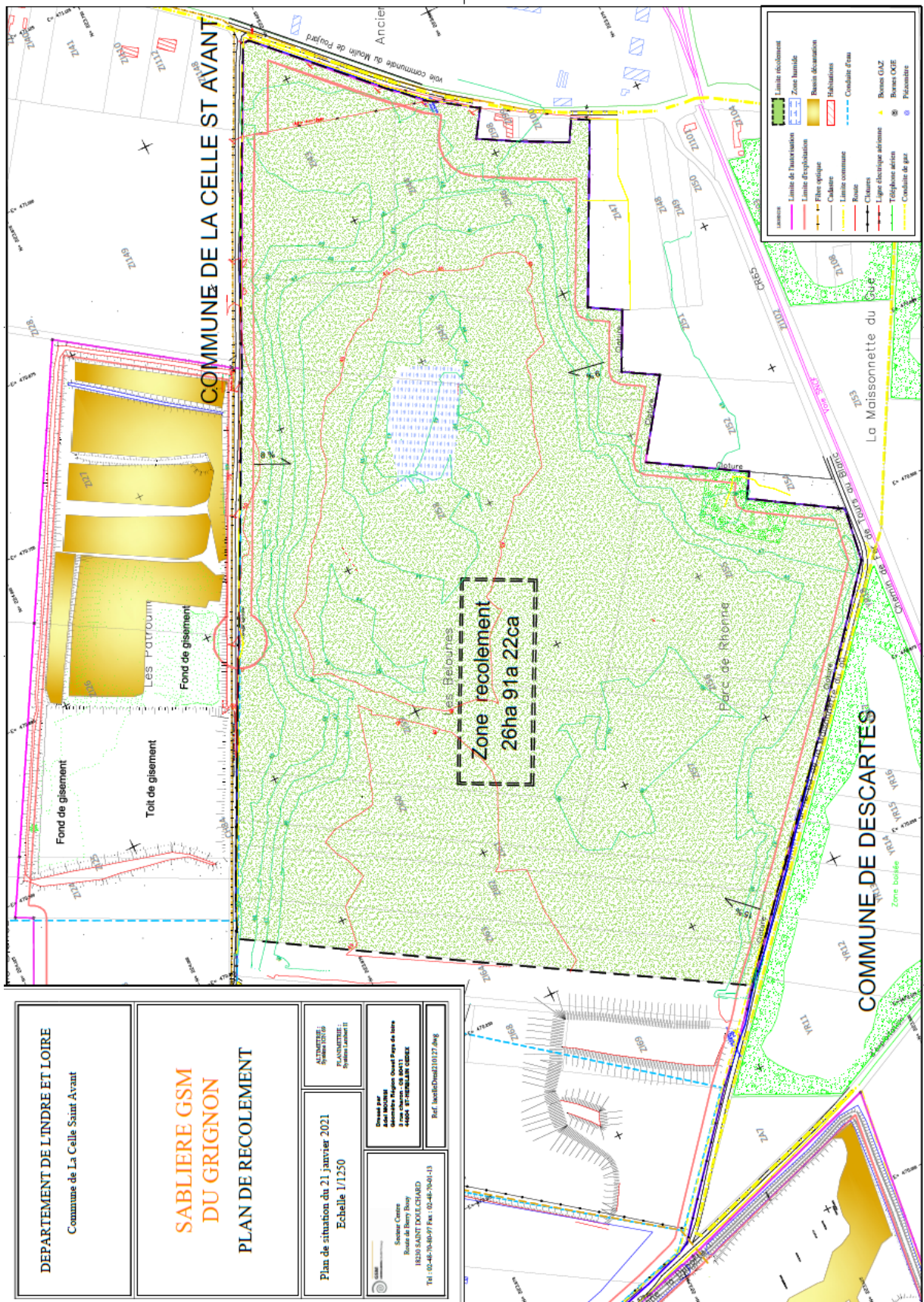


Photographie n°5 – terrain réaménagé

Le plan de récolement du réaménagement de la zone objet de la cessation partielle d'activité est en Annexe 2. Un format A4 de ce plan est présenté ci-après.

Le plan réglementaire de la périmètre carrière restant autorisé est en Annexe 3.

Les avis de la mairie et des propriétaires sur ce réaménagement sont en Annexe 4.



DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE Commune de La Celle Saint-Avant	
SABLIERE GSM DU GRIGNON PLAN DE RECOLEMENT	
Plan de situation du 21 janvier 2021 Echelle 1/1250	ALIMENTÉES : PLANNING : (Signature)
Service Client Route de Berry Boisy 18300 ST-DENIS-DE-BOIS 3 rue Charrier, CP 40111 46004 BERTHELEMY Cedex Tel : 05-45-30-80-97 Fax : 05-45-30-84-13 Ref : sachetFinal10127.dwg	Dessiné par : Aude MICHEL Vérifié par : Olivier FROST 3 rue Charrier, CP 40111 46004 BERTHELEMY Cedex Ref : sachetFinal10127.dwg

IV.4 Mesures nécessaires à la mise en sécurité du site

a) Exigences de l'Arrêté Préfectoral du 05 juillet 2012

L'arrêté préfectoral de juillet 2012 liste les exigences relatives à la cessation d'activité que nous devons respecter :

ARTICLE 1.7.6 : CESSATION D'ACTIVITÉ

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement, et pour l'application de l'article R. 512-39-3, l'état dans lequel doit être remis le site est détaillés au et l'usage à prendre en compte est un usage de type agricole.

Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt six mois au moins avant celui-ci.

La notification prévue ci-dessus indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, celle des déchets présents sur le site ;
- des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

En outre, l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.

b) Produits dangereux

Aucun produit dangereux ou déchet n'est présent. Tous les espaces de stockage sont situés sur la zone de l'installation de traitement restant autorisée. Les photographies présentées page 14 à 16 peuvent en témoigner.

c) Accès au site

Le site est clôturé sur tout son pourtour avec des panneaux avertisseur de dangers. Il est également isolé des zones restantes autorisées en carrière par des merlons et portails.



Photographie n°6 – portail d'accès au site



Photographie n°7 – portail d'accès au site

d) Risques d'incendies et d'explosion

Il n'existe aucun risque d'incendie et/ou d'explosion sur l'emprise.

e) Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

La qualité des eaux souterraines est suivie depuis 2003 via un réseau de 3 piézomètres autour de la carrière. Aucune perturbation du milieu n'a été ni constatée ni mesurée. Les résultats de ce suivi de 2006 à 2020 sont en Annexe 5.

La surveillance de la qualité des eaux souterraines par ce réseau perdurera durant toute l'exploitation de la carrière restante autorisée.

f) Intérêts mentionnés à l'article L. 511-1

Article L511-1- Modifié par Ordonnance n°2011-91 du 20 janvier 2011 - art. 6

Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients **soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.**

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux exploitations de carrières au sens des articles L. 100-2 et L. 311-1 du code minier.

Les terrains objet de la présente cessation d'activité ne peuvent, dans l'état réaménagé actuel, porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement ci-dessus.

ANNEXES

ANNEXE 1
Kbis de la société



N° de gestion 1979B00182

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 janvier 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 572 165 652 R.C.S. Versailles
Date d'immatriculation 16/02/1979
Transfert du R.C.S. de Paris en date du 19/12/1978
Dénomination ou raison sociale **GSM**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 18 675 840,00 Euros
Adresse du siège les Technodes Bp 2 78930 Guerville
Durée de la personne morale Jusqu'au 02/09/2097
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms PILLON Bruno
Date et lieu de naissance Le 28/05/1964 à Grenoble (38)
Nationalité Française
Domicile personnel Les Technodes 78930 GUERVILLE

Directeur général

Nom, prénoms BERHAULT Sylvie
Date et lieu de naissance Le 10/03/1965 à Saint-Mandé (94)
Nationalité Française
Domicile personnel les Technodes 78930 GUERVILLE

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 63 Rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE
Immatriculation au RCS, numéro 672 006 483 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement les Technodes Bp 2 78930 Guerville
Enseigne GSM-GRANULATS
Activité(s) exercée(s) Acquisition et gestion de biens immobiliers obtention de droits D exploitation promotion immobilière création contrôle ou gestion de toutes entreprises placements de fonds exploitation de carrières commissionnaire de transport
Date de commencement d'activité 03/09/1928
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement Chemin de Cormeille LIEUDIT le Jeu de Boules 78360 Montesson
Enseigne LES SABLIERES MODERNES

Greffé du Tribunal de Commerce de Versailles

1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX

N° de gestion 1979B00182

Activité(s) exercée(s) Extraction et criblage d'agrégats
Date de commencement d'activité 01/01/1982
Origine du fonds ou de l'activité Apport
Précédent exploitant
Dénomination SOCIETE D'EXPLOITATION DES SABLIERES MODERNES
Numéro unique d'identification 542 019 047
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement LIEUDIT les Bauches 78260 Achères

Activité(s) exercée(s) Extraction de sables et graviers
Date de commencement d'activité 01/10/1985
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 4 Rue des Frères Tissier 78300 CARRIERES SOUS POISSY

Activité(s) exercée(s) Acquisition et gestion de biens immobiliers obtention de droits d exploitation promotion immobilière création contrôlé ou gestion
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 78270 Mousseaux-sur-Seine

Activité(s) exercée(s) Exploitation de carrières
Date de commencement d'activité 01/05/1998
Origine du fonds ou de l'activité Prise en location-gérance
Date du contrat Début 01/05/1998 Terme 30/04/1999
Mode d'exploitation Location-gérance
Loueur du fonds
Dénomination SOCIETE D EXPLOITATION DE CARRIERES LANGLOIS
Adresse X 78270 Mousseaux-sur-Seine

Adresse de l'établissement 78840 Freneuse

Activité(s) exercée(s) Exploitation de carrières
Date de commencement d'activité 01/05/1998
Origine du fonds ou de l'activité Prise en location-gérance
Date du contrat Début 01/05/1998 Terme 30/04/1999
Mode d'exploitation Location-gérance
Loueur du fonds
Dénomination SOCIETE D EXPLOITATION DE CARRIERES LANGLOIS
Adresse X 78270 Mousseaux-sur-Seine

Greffé du Tribunal de Commerce de Versailles

1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX

N° de gestion 1979B00182

<i>Adresse de l'établissement</i>	Les Technodes Batiment F. 78930 Guerville
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Acquisition et gestion de biens immobiliers, obtention de droits d'exploitation, promotion immobilière, création, contrôle ou gestion de toutes entreprises, placements de fonds, exploitation de carrières, commissionnaire de transport.
<i>Date de commencement d'activité</i>	20/08/2007
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

<i>Adresse de l'établissement</i>	Rue De La Mare Aux Canes 78260 Achères
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Carriere
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/07/2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Saint-Quentin
R.C.S. Soissons
R.C.S. Salon-de-Provence
R.C.S. Angoulême
R.C.S. Saintes
R.C.S. Bourges
R.C.S. Dijon
R.C.S. Bergerac
R.C.S. Evreux
R.C.S. Chartres
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Tours
R.C.S. Blois
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Orléans
R.C.S. Angers
R.C.S. Châlons-en-Champagne
R.C.S. Reims
R.C.S. Nancy
R.C.S. Bar-le-Duc
R.C.S. Metz
R.C.S. Thionville
R.C.S. Beauvais
R.C.S. Compiègne
R.C.S. Bayonne
R.C.S. Pau
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Colmar
R.C.S. Vesoul/Gray

Greffé du Tribunal de Commerce de Versailles

1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX

N° de gestion 1979B00182

R.C.S. Le Mans

R.C.S. Meaux

R.C.S. Melun

R.C.S. Pontoise

R.C.S. Amiens

R.C.S. La Roche-sur-Yon

R.C.S. Poitiers

R.C.S. Epinal

R.C.S. Nanterre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 10/03/1983

Mise en harmonie des statuts avec la loi du 30 décembre 1981 À dater du 21 décembre 1982.

- Mention du 20/11/1997

Fusion absorption de la société calais béton société par actions simplifiée rue Clement Ader 62100 calais Rcs calais b701750416 (effet rétroactif au 1er janvier 1997)

- Mention du 17/02/2003

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination GRANULATS ET SABLES DE MEDITERRANEE SAS B 421 197 583 / GRANULATS ET SABLES DE MOSELLE SAS B 421 186 099 / SOCIETE DES MESANGES SA B 391 614 260 / SOCIETE D EXPLOITATION DE CARRIERES LANGLOIS SA B 669 803 652 / SOCIETE REY-BELLEMERE Forme juridique SARL Siège social . Rcs B 411 381 650 EN DATE DU 31.12.2001

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 2

Plan de récolement des terrains réaménagés

DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

Commune de La Celle Saint Avant

SABLIERE GSM DU GRIGNON

PLAN DE RECOLEMENT

Plan de situation du 21 janvier 2021
Echelle 1/1250

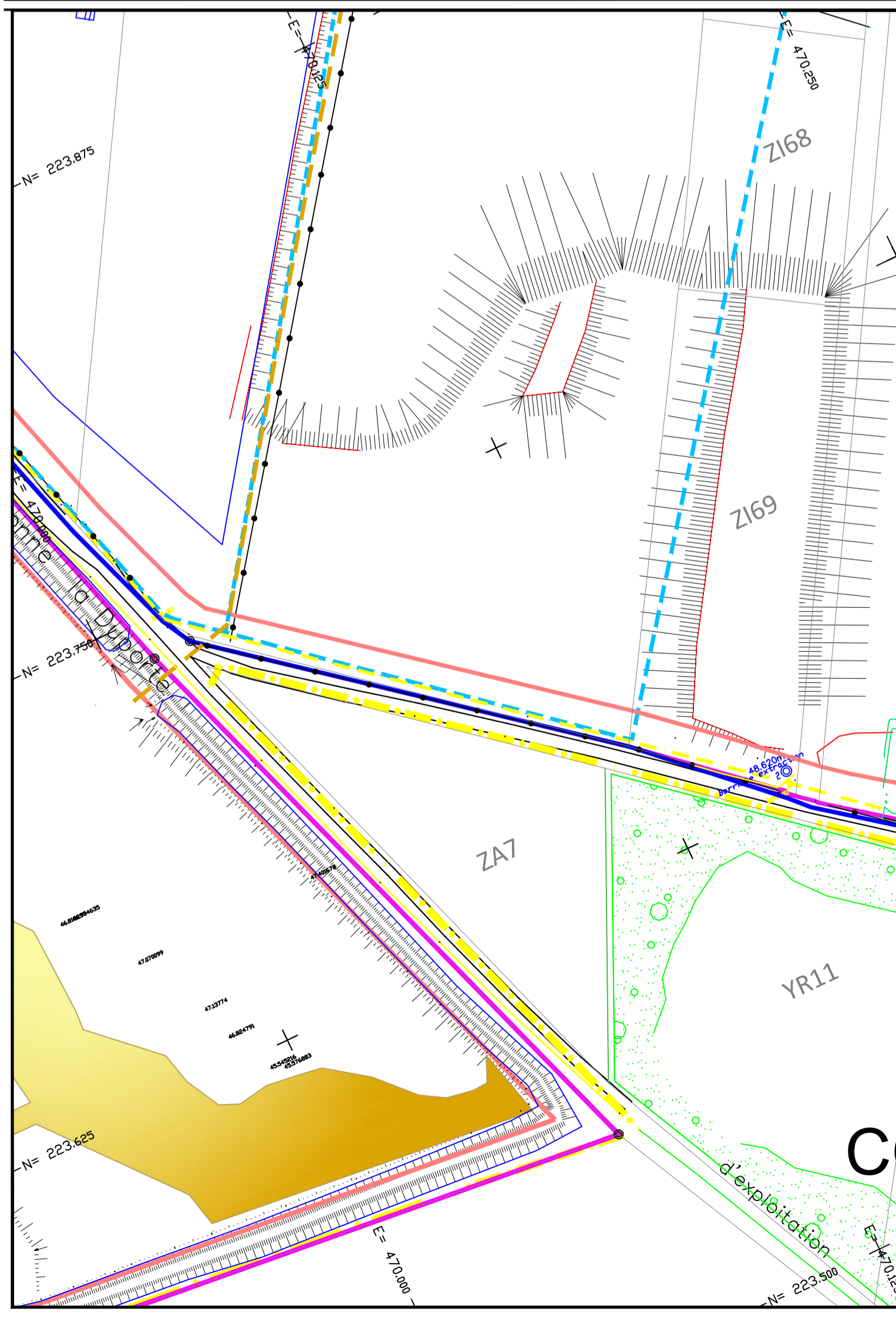
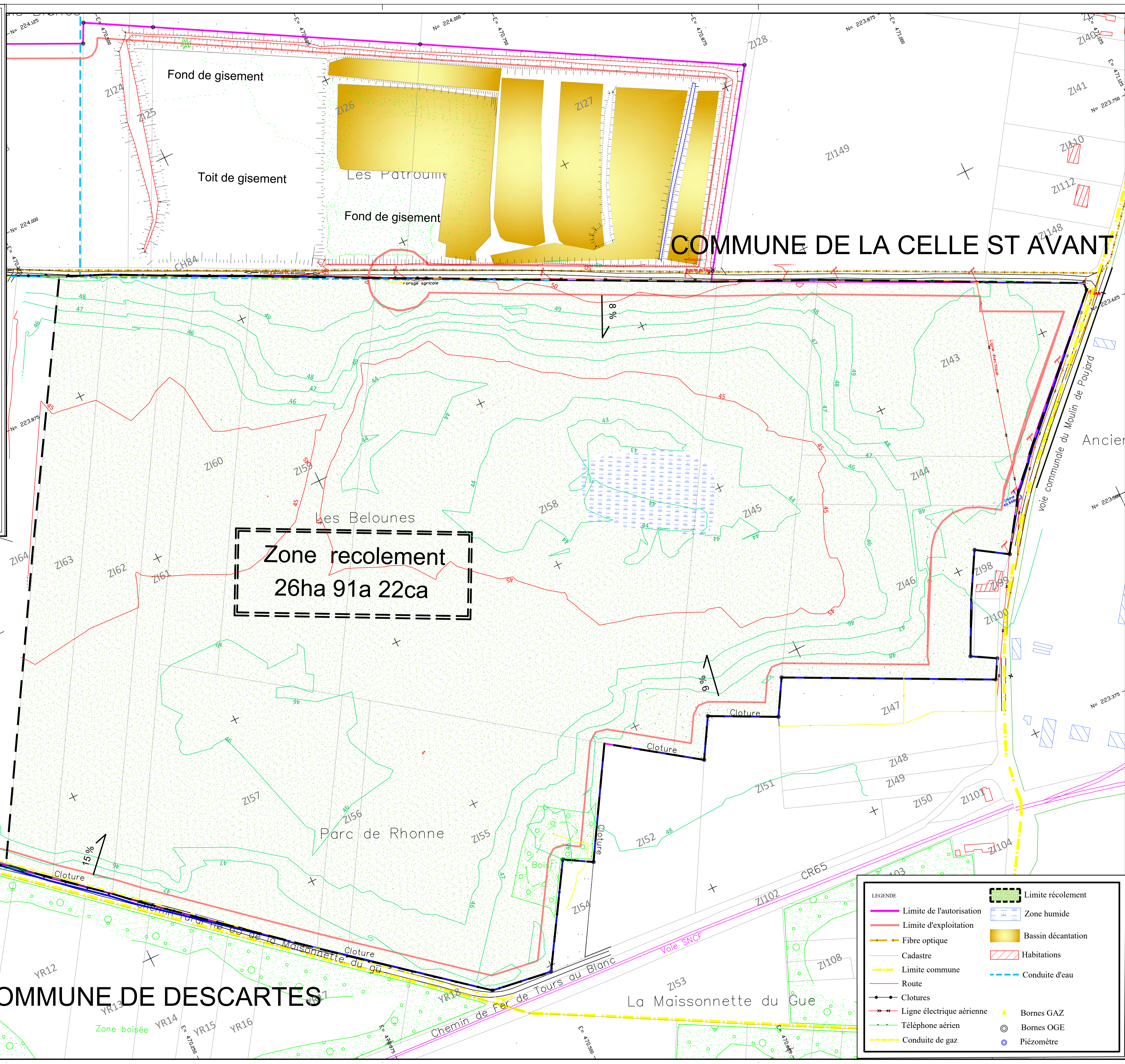
ALTIMETRIE :
Système IGN 69
PLANIMETRIE :
Système Lambert II



Secteur Centre
Route de Berry Bouy
18230 SAINT DOULCHARD
Tel : 02-48-70-80-97 Fax : 02-48-70-01-13

Dressé par
Adel MOUNSI
Géomètre Région Ouest Pays de loire
3 rue charon - CS 80411
44804 ST-HERBLAIN CEDEX

Ref. lacelleDreal210127.dwg



LEGENDE	
	Limite de l'autorisation
	Limite d'exploitation
	Fibre optique
	Cadastre
	Limite commune
	Route
	Clotures
	Ligne électrique aérienne
	Téléphone aérien
	Conduite de gaz
	Limite récolement
	Zone humide
	Bassin décantation
	Habitations
	Conduite d'eau
	Bornes GAZ
	Bornes OGE
	Piézomètre

ANNEXE 3

Plan réglementaire de la carrière restante autorisée.

ANNEXE 4

Avis de la mairie de La Celle Saint-Avant et des propriétaires.

Monsieur Patrice CARPY

Esves
37160 Descartes

Monsieur Gérard CARPY

8B rue de la Varenne
37150 Bléré

Le

Objet : Avis sur le réaménagement réalisé de la sablière

Nous soussignés, Monsieur Patrice CARPY et Monsieur Gérard CARPY, propriétaires de la parcelle cadastrée ZI 58, sur la commune de La Celle Saint-Avant, autorisés en carrière et objet de la cessation partielle d'activité :

Déclarons que le réaménagement réalisé sur les terrains cités ci-dessus est conforme au réaménagement prévu par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012, à savoir :

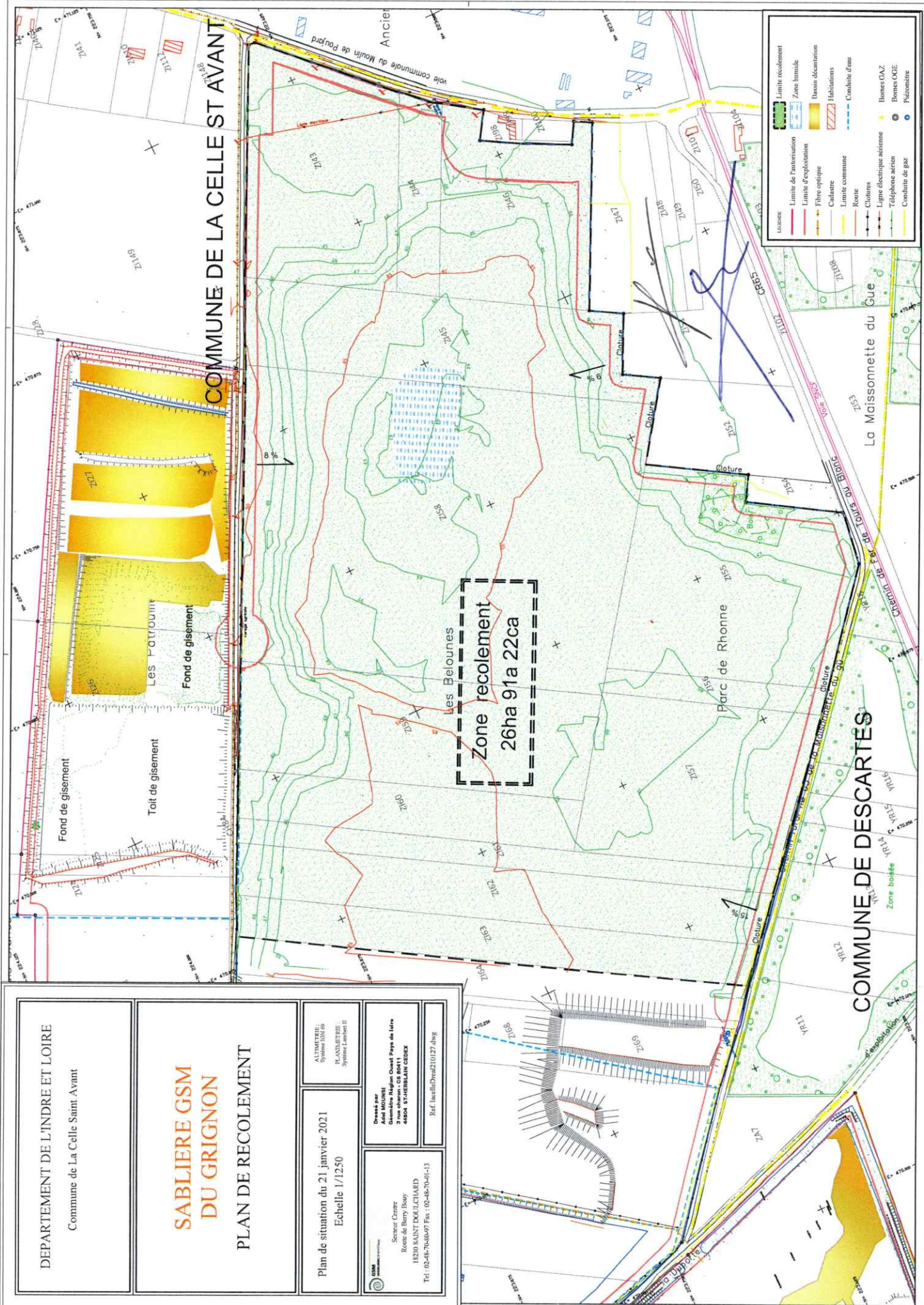
- Terrain libéré de tous matériels, stockages et installations ;
- Aménagement d'une zone humide de 1ha ;
- Remblayage partiel à une côte de 45m NGF au Nord et de 44m NGF au Sud ;
- Aménagement des talus en pentes douce de 15% maximum
- Régalage d'une couche de terre végétale de 30cm minimum pour un retour à une vocation agricole.

Monsieur Patrice CARPY



Madame Gérard CARPY





	Limite recolement		Zone limite		Basin d'écoulement		Habitations		Conduite d'eau
	Limite de planification		Limite d'exploitation		Fibre optique		Cadastre		Limite commune
	Route		Clôture		Ligne électrique aérienne		Bois GAZ		Bornes OCE
	Bois OCE		Conduite de gaz		Bois OCE		Pédonnaire		

DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE Commune de La Celle Saint Avant		SABLIÈRE GSM DU GRIGNON PLAN DE RECOLEMENT		ALTIMÈTRE: Système IGN 69 PLANIMÉTRIE: Système Lambert II		Plan de situation du 21 janvier 2021 Echelle 1/1250		Dessiné par Adèle MICHELIN G. LEBLANC 3 rue Charrier - CS 80411 44404 ST-HERBLAIN GEXEX Ref. localité: D20127.046	
Secrétaire Centre Route de Berry Dordy 18230 SAINT-DENIS-DE-BOURNEUILLE Tel : 02-46-76-86-07 Fax : 02-46-76-04-13				ALTIMÈTRE: Système IGN 69 PLANIMÉTRIE: Système Lambert II		Plan de situation du 21 janvier 2021 Echelle 1/1250		Dessiné par Adèle MICHELIN G. LEBLANC 3 rue Charrier - CS 80411 44404 ST-HERBLAIN GEXEX Ref. localité: D20127.046	

Monsieur Patrice CARPY ET Madame Joëlle CARPY
Esves
37160 Descartes

Descartes, le 25.06.2021

Objet : Avis sur le réaménagement réalisé de la sablière

Nous soussignés, Monsieur Patrice CARPY et Madame Joëlle CARPY, propriétaires des parcelles suivantes autorisées en carrière et objet de la cessation partielle d'activité :

- Commune de La Celles Saint-Avant : parcelles ZI 44, ZI 45, ZI 46, ZI 55, ZI 56, ZI 57 et ZI 60

Déclarons que le réaménagement réalisé sur les terrains cités ci-dessus est conforme au réaménagement prévu par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012, à savoir :

- Terrain libéré de tous matériels, stockages et installations ;
- Aménagement d'une zone humide de 1ha ;
- Remblayage partiel à une côte de 45m NGF au Nord et de 44m NGF au Sud ;
- Aménagement des talus en pentes douce de 15% maximum
- Régalage d'une couche de terre végétale de 30cm minimum pour un retour à une vocation agricole.

Monsieur Patrice CARPY



Madame Joëlle CARPY



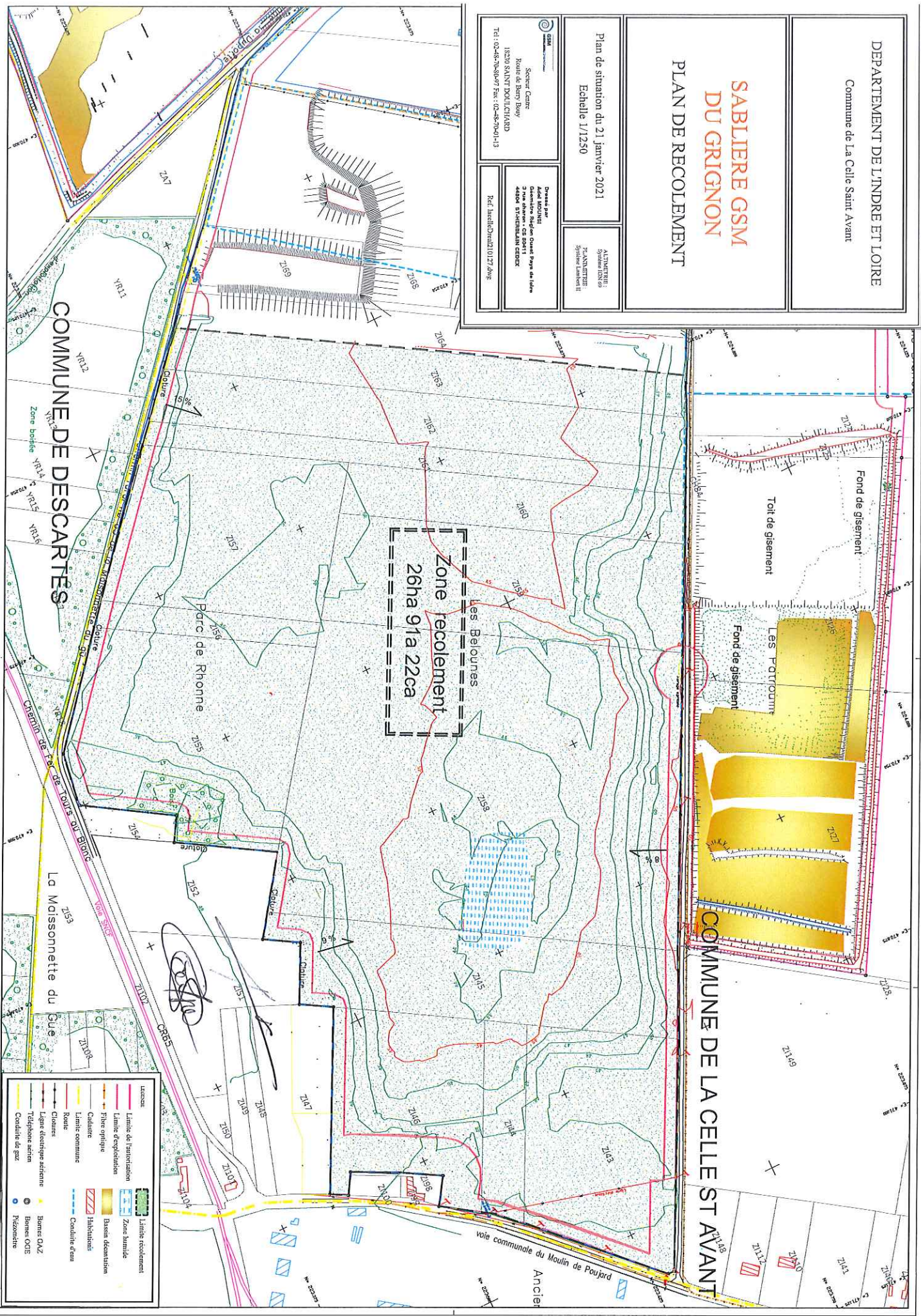
DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE
Commune de La Celle Saint Avant

**SABLIERE GSM
DU GRIGNON**
PLAN DE RECOLEMENT

Plan de situation du 21 janvier 2021
Echelle 1/1250

GSM
Société Générale
Route de Bony Beau
18230 SAINT DOULCHARD
Tel : 0246345697 Fax : 0246345413

Bureau d'Etudes
Jean-Michel
Désirée
2 rue du Parc
44000 ST-JEAN-DE-MONTIGNY
Tel : 0241210127 Fax : 0241210127



COMMUNE DE DESCARTES

COMMUNE DE LA CELLE ST AVANT

- | | | | |
|--|------------------------------|--|--------------------|
| | Limite de l'urbanisation | | Limite recollement |
| | Limite d'exploitation | | Zone humide |
| | Pipes optiques | | Basin d'excavation |
| | Cadastre | | Inhabitant |
| | Limite commune | | Conducteur éternit |
| | Route | | Bonne OAZ |
| | Clochers | | Bonne OCS |
| | Lignes électriques aériennes | | Rizières |
| | Téléphone aérien | | |
| | Cordons de gaz | | |

Mairie de La Celle-Saint-Avant
3 Place du 8 Mai
37160 La Celle Saint Avant

La Celle-Saint-Avant, le **23 AVR. 2021**

Objet : Avis sur le réaménagement réalisé de la sablière par la société GSM

Je soussigné, Monsieur PEROT Yannick, représentant de la mairie de La Celle-Saint-Avant en qualité de Maire, déclare que le réaménagement réalisé par la société GSM sur les terrains cités ci-dessous :

Nouvelles Parcelles		Surface cadastrale	Surface autorisée-
Section	Numéro	m ²	-m ²
ZI	43	21 842	21 842
ZI	44	5 314	5 314
ZI	45	22 146	22 146
ZI	46	16 134	16 134
ZI	55	27 793	27 793
ZI	56	3 596	3 596
ZI	57	22 065	22 065
ZI	58	74 368	74 368
ZI	59	24 749	24 749
ZI	60	11 071	11 071
ZI	61	8 259	8 259
ZI	62	17 762	17 762
ZI	63	14 023	14 023
TOTAL			269 122

est conforme au réaménagement prévu par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012, à savoir :

- Terrain libéré de tous matériels, stockages et installations ;
- Aménagement d'une zone humide de 1ha ;
- Remblayage partiel à une côte de 45m NGF au Nord et de 44m NGF au Sud ;
- Aménagement des talus en pentes douce de 15% maximum
- Régalage d'une couche de terre végétale de 30cm minimum pour un retour à une vocation agricole.

**Monsieur PEROT Yannick, Maire
de La Celle-Saint-Avant**



DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

Commune de La Celle Saint Avant

**SABLIERE GSM
DU GRIGNON**

PLAN DE RECOLEMENT

Plan de situation du 21 janvier 2021
Echelle 1/1250



Secteur Centre
Route de Berry Boisy
18230 SAINT DOULCHARD
Tel : 02-48-70-80-97 Fax : 02-48-70-01-13

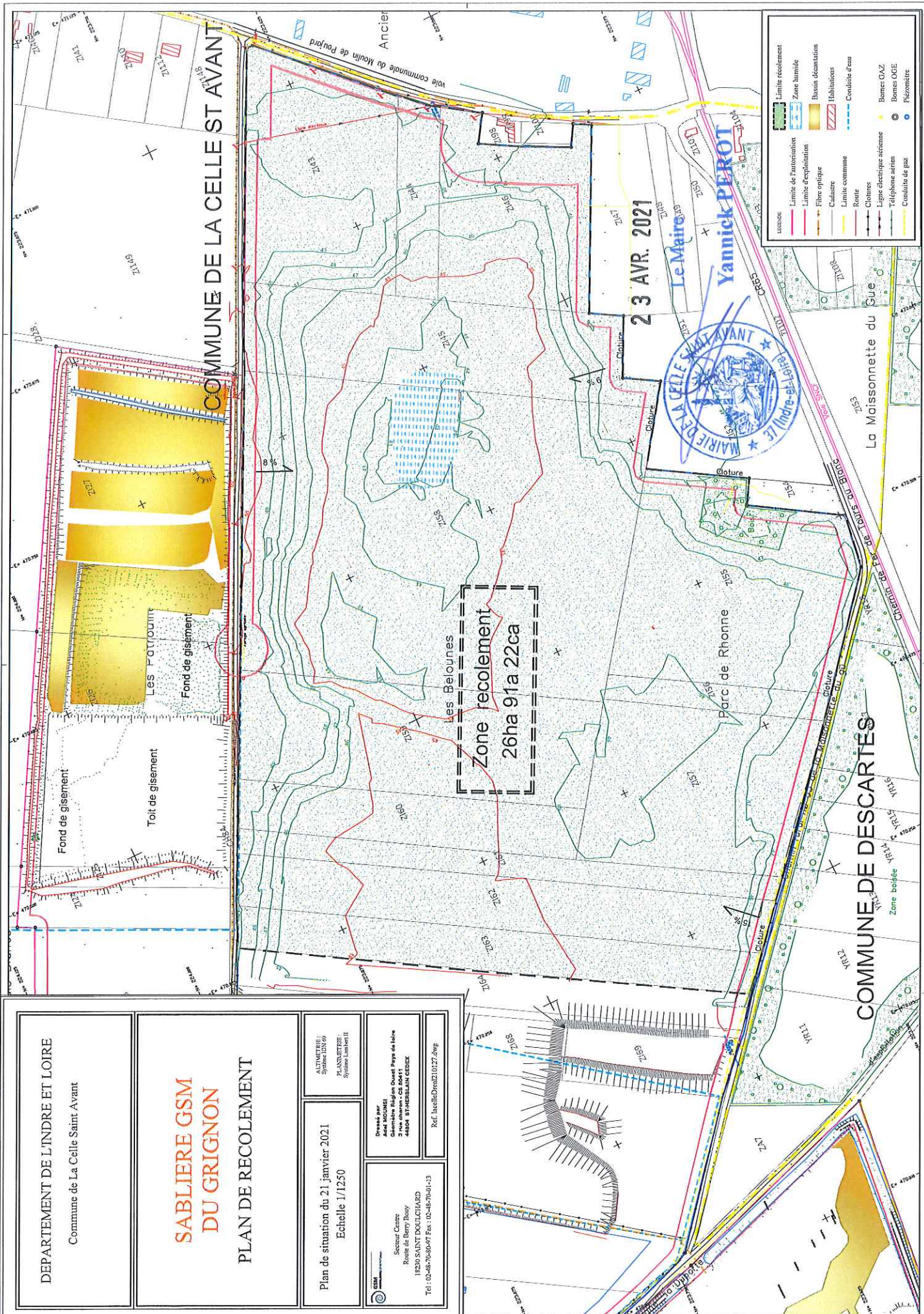
Dessiné par
Aldi MOUJESL

Géomètre Région Ouest Pays de la Loire
44404 ST HERBLAIN CEDEX

Ref. Inedit/Dessin/210127.dwg

ALTIMETRIE :
Système IGN 69

PLANNIMETRIE :
Système Lambert II



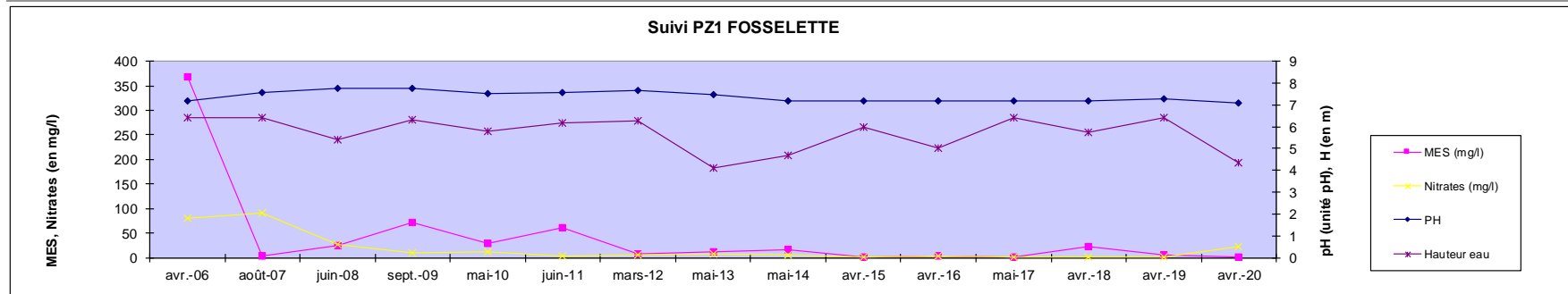
LEGENDE

---	Limite de l'urbanisation	---	Limite recolement
---	Limite d'exploitation	---	Zone humide
---	Fibre optique	---	Basin d'accumulation
---	Cadastre	---	Fabriques
---	Limite commune	---	Coulée d'eau
---	Route	---	Borne GAZ
---	Cloiture	---	Borne OGE
---	Ligne électrique aérienne	---	Périmètre
---	Téléphone aérien	---	
---	Conduits de gaz	---	

ANNEXE 5

Bilan de la surveillance des eaux souterraines de 2006 à 2020

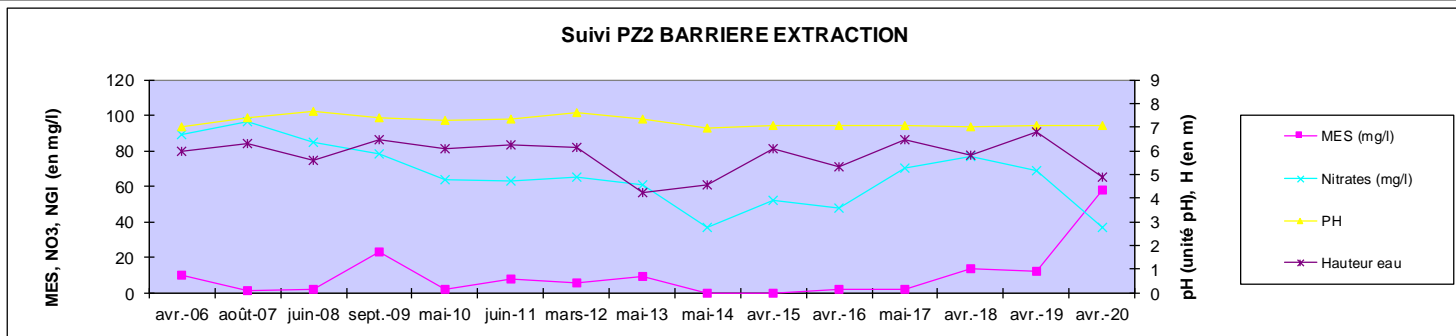
PIEZOMETRE	PZI FOSSELETTE														
DATE	06/04/2006	02/08/2007	23/06/2008	16/09/2009	25/05/2010	29/06/2011	29/03/2012	27/05/2013	19/05/2014	14/04/2015	06/04/2016	18/05/2017	18/04/2018	17/04/2019	21/04/2020
MES (mg/l)	369	4	24	72	30	60	7	11	17	1	3	1	22	5	2
DCO (mg/l)	<20	<20	<20	<10	<10	<10	<10	<15	<15	<10	<10	<10	<10	<10	<10
DBO5 (mg/l)	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Nitrites (mg/l)	0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,01	<0,02	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Nitrates (mg/l)	80,2	91,08	27	10	12	4	5	7	6	2	3	1	1	1	23
NTK (mg/l)	<2	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1,9	<1	<1	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
PH	7,2	7,55	7,75	7,75	7,5	7,55	7,65	7,45	7,18	7,2	7,2	7,2	7,2	7,3	7,1
Hauteur eau	6,4	6,4	5,4	6,3	5,79	6,2	6,25	4,12	4,69	5,97	5	6,43	5,76	6,44	4,36



Observations :

- ☞ Bon renouvellement du piézomètre
- ☞ A titre indicatif en 2020, on n'observe pas de dépassement, par rapport aux valeurs de l'arrêté du 17 décembre 2007, et de l'arrêté du 17/12/2008
- ☞ Faibles valeurs pour tous les paramètres.
- ☞ Résultats semblables aux campagnes précédentes. On observe une diminution et une stabilisation des nitrates depuis le début de l'exploitation, avec une augmentation sur la dernière campagne.

PIEZOMETRE	PZ2 BARRIERE EXTRACTION														
DATE	06/04/2006	02/08/2007	23/06/2008	16/09/2009	25/05/2010	29/06/2011	29/03/2012	27/05/2013	19/05/2014	14/04/2015	06/04/2016	18/05/2017	18/04/2018	17/04/2019	21/04/2020
MES (mg/l)	10	1	2	23	2	8	6	9	<1	<1	2	2	14	12	58
DCO (mg/l)	< 20	< 20	< 20	<10	<10	<10	<10	<15	<15	10	10	<10	<10	<10	10
DBO5 (mg/l)	< 3	< 3	< 3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Nitrites (mg/l)	< 0,02	< 0,02	< 0,02	<0,02	<0,01	<0,02	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,02	0,02	<0,01
Nitrates (mg/l)	88,9	96,27	85	78	64	63	65	61	37	52	48	70	77	69	37
NTK (mg/l)	< 2	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1,0	<1,0	<1,0	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
PH	7	7,4	7,65	7,4	7,3	7,35	7,6	7,35	6,98	7,1	7,1	7,1	7	7,1	7,1
Hauteur eau	6	6,3	5,59	6,5	6,1	6,24	6,15	4,25	4,54	6,07	5,34	6,49	5,82	6,79	4,91

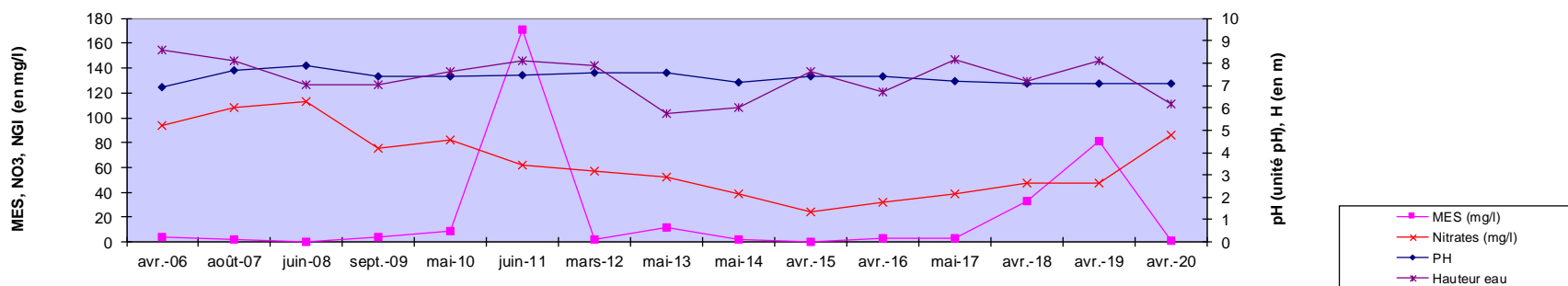


Observations :

- ☞ Bon renouvellement du piézomètre
- ☞ Faibles valeurs pour tous les paramètres
- ☞ A titre indicatif en 2020, on n'observe pas de dépassement, par rapport aux valeurs de l'arrêté du 17 décembre 2007, et de l'arrêté du 17/12/2008
- ☞ Résultats semblables aux précédentes campagnes

PIEZOMETRE	PZ3 USINE														
DATE	06/04/2006	02/08/2007	23/06/2008	16/09/2009	25/05/2010	29/06/2011	29/03/2012	27/05/2013	19/05/2014	14/04/2015	06/04/2016	18/05/2017	18/04/2018	17/04/2019	21/04/2020
MES (mg/l)	4	2	<2	4	9	171	2	12	2	<1	3	3	33	81	<1
DCO (mg/l)	< 20	< 20	< 20	<10	<10	<10	<10	<15	<15	<10	<10	<10	<10	<10	<10
DBO5 (mg/l)	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3
Nitrites (mg/l)	0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,01	0,02	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	<0,01
Nitrates (mg/l)	93,5	108,23	113	75	82	62	57	52	39	24	32	39	47	47	86
NTK (mg/l)	< 2	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
PH	6,95	7,7	7,9	7,4	7,4	7,45	7,55	7,55	7,15	7,4	7,4	7,2	7,1	7,1	7,1
Hauteur eau	8,62	8,1	7,01	7,01	7,61	8,1	7,9	5,75	6,04	7,65	6,7	8,16	7,18	8,13	6,2

Suivi PZ3 USINE



Observations :

- ☞ Bon renouvellement du piézomètre
- ☞ Faibles valeurs pour tous les paramètres.
- ☞ A titre indicatif en 2020, on n'observe pas de dépassement, par rapport aux valeurs de l'arrêté du 17 décembre 2007, mais un dépassement pour les nitrates (86mg/l pour 50mg/l autorisés) par l'arrêté du 17/12/2008
- ☞ Résultats semblables aux précédentes campagnes. On observe une stabilisation des nitrates, avec une augmentation sur la dernière campagne.